

---

**Séance du lundi 05 décembre 2022**

---

**Membres en exercice :**  
15

Date de la convocation: 28/11/2022

**Présents : 12**

*L'an deux mille vingt-deux et le cinq décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal*

**Votants: 14**

**Présents :** Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENALA, Claude SANTORO

**Secrétaire de séance:**  
Edith ESCOURROU

**Représentés:** Guy BOURDON, Chantal ROLLAND

**Excusés:**

**Absents:** Sylvain RIVIER

---

**Objet: Positionnement de la commune Projet création d'un Centre de Santé Intercommunal - DE\_2022\_848**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal, le travail préparatoire de projet de centre de santé intercommunal. En effet depuis quelques mois, plusieurs communes de notre territoire ont décidé de se rassembler et de chercher une solution commune face au constat de pénurie de médecins et de désertification médicale, en général.

Dans un premier temps, il a été réalisé un état des lieux : population, nombre de médecins, futurs départs à la retraite, locaux existants, ....

Dans un second temps, les démarches suivantes ont été effectuées : visites de centres médicaux publics, rencontres avec les médecins en activité et retraités et multiples réunions de travail, notamment une, en présence du Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, avec le Centre de Formations de Maires et des Elus Locaux (CFMEL) pour étudier, en fonction de notre situation et de nos besoins, le choix de la forme juridique la plus judicieuse.

Il a été décidé de s'orienter vers la création d'un SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique).

Le CFMEL nous a proposé un projet de statuts dans le but d'établir les grandes lignes de ce syndicat, et celui-ci a été transmis à chaque commune, afin de présenter le projet aux différents conseils municipaux.

Après lecture du projet de statuts, et des précisions apportées sur les articles :

- article 2 : objet du SIVU,
- article 4 : durée du syndicat,
- article 8 : contribution des communes, première participation 15 € par habitants

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire à ce stade que la commune de HOMPS se positionne sur son choix d'intégrer ou non le futur SIVU, afin de poursuivre la procédure.

En effet, une fois cette première partie validée, il conviendra de suivre les étapes suivantes transmises par le CFMEL :

- Les conseils municipaux des communes intéressées devront délibérer afin de demander au préfet d'arrêter le périmètre du syndicat,
- Si le préfet décide de donner suite au projet, il dispose de deux mois pour prendre un arrêté de périmètre qui dresse, après avis du ou des conseils généraux, la liste des communes intéressées.
- À compter de la notification de cet arrêté, le conseil municipal de chaque commune concernée dispose de 3 mois pour se prononcer sur cette liste. À défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable. Pendant ce même délai de 3 mois, il appartient aux conseils municipaux d'approuver les projets de statuts, les modalités de représentation et le mode de financement contributif. Il conviendra alors de délibérer à nouveau afin d'approuver les statuts et demander au préfet la création du syndicat intercommunal.

**Ayant ouï la proposition le Conseil Municipal et après délibération**

- **REFUSE d'adhérer au projet de création de centre de santé intercommunal.**

Pour: 12 Contre: 1 Abstention: 1

Ainsi fait et délibéré Affichage le lundi 28 novembre 2022

Madame le Maire

**Béatrice BORT**

